

HY2GEN COURANT INC.

## PROJET COURANT

### AVIS DE PROJET

USINE DE FABRICATION D'AMMONIAC VERT – BAIE COMEAU

MARS 2025

CONFIDENTIEL

RÉFÉRENCE WSP : CA0034215\_3044-300-001-R\_REV01

RAPPORT (VERSION FINALE)







HY2GEN COURANT INC.

## PROJET COURANT AVIS DE PROJET

USINE DE FABRICATION D'AMMONIAC VERT – BAIE COMEAU

RAPPORT (VERSION FINALE)  
CONFIDENTIEL

RÉFÉRENCE WSP : CA0034215\_3044-300-001-R\_REV01

MARS 2025

WSP CANADA INC.  
1890, AVENUE CHARLES-NORMAND  
BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G4Z 0A8  
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-418-589-8911  
TÉLÉCOPIEUR : +1-418-589-2339

WSP.COM



# LIMITATIONS

WSP Canada Inc. (« WSP ») a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire Hy2gen Courant Inc., conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de terminer ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, comme indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.



---

## CLIENT

### HY2GEN COURANT INC.

Président-directeur général	Cyril Dufau-Sansot
Développeur du projet Courant	Marcel Michon

---

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet	Jean-François Poulin, M. Sc.
Chargée de projet	Émilie D'Astous, M. Sc.
Rédaction	Micheline Caron, biologiste, M. Env.
Révision	Jean Lavoie, géomorphologue, M. A.
Cartographie et géomatique	Martine Leclair, technicienne en cartographie

## RÉFÉRENCE À CITER

WSP. 2025. Projet Courant. Avis de projet. Usine de fabrication d'Ammoniac vert – Baie Comeau. Rapport produit pour Hy2gen Courant Inc.. Référence WSP : CA0034215\_3044-300-001-R\_Rev01. 28 pages et annexes.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Identification et coordonnées du demandeur .....</b>	<b>1</b>
1.1	Identification de l'initiateur de projet .....	1
1.2	Numéro de l'entreprise .....	1
1.3	Résolution du conseil municipal .....	1
1.4	Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet .....	2
<b>2</b>	<b>Présentation générale du projet.....</b>	<b>3</b>
2.1	Titre du projet .....	3
2.2	Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets.....	3
2.3	<b>Description sommaire du projet et des variantes de réalisation .....</b>	<b>3</b>
2.3.1	Description sommaire du projet.....	3
2.3.2	Variantes de réalisation .....	5
2.4	<b>Objectifs et justification du projet .....</b>	<b>5</b>
2.5	<b>Activités connexes .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Localisation et calendrier de réalisation du projet.....</b>	<b>7</b>
3.1	<b>Identification et localisation du projet et de ses activités .....</b>	<b>7</b>
3.2	<b>Description du site visé par le projet .....</b>	<b>7</b>
3.2.1	Milieu physique.....	7
3.2.2	Milieu biologique.....	8
3.2.3	Milieu humain .....	12
3.3	<b>Calendrier de réalisation .....</b>	<b>14</b>
3.4	<b>Plan de localisation .....</b>	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones .....</b>	<b>15</b>
4.1	<b>Activités d'information et de consultation réalisées .....</b>	<b>15</b>
4.2	<b>Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement .....</b>	<b>15</b>

<b>5</b>	<b>Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur.....</b>	<b>17</b>
5.1	Description des principaux enjeux du projet .....	17
5.2	Description des impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur .....	17
<b>6</b>	<b>Émission de gaz à effet de serre (GES).....</b>	<b>19</b>
<b>7</b>	<b>Autres renseignements pertinents .....</b>	<b>21</b>
7.1	Autres renseignements pertinents .....	21
<b>8</b>	<b>Déclaration et signature .....</b>	<b>23</b>
8.1	Déclaration et signature .....	23
	<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>25</b>

---

### **Tableaux**

Tableau 1	Identification de l'initiateur de projet .....	1
Tableau 2	Identification du consultant .....	2
Tableau 3	Localisation du projet.....	7
Tableau 4	Milieux terrestres et humides répertoriés dans la zone d'étude.....	8
Tableau 5	Espèces à statut particulier susceptibles de fréquenter la zone d'étude .....	10
Tableau 6	Espèces de micromammifères susceptibles de fréquenter la zone d'étude .....	11
Tableau 7	Échéancier projeté de réalisation du projet .....	14
Tableau 8	Principaux impacts potentiels appréhendés .....	18

---

## **Annexes**

**A      Cartes**

**A-1**    Localisation du projet

**A-2**    Infrastructures projetées et éléments sensibles

**A-3**    Milieu physique

**A-4**    Milieu biologique

**A-5**    Milieu humain

**B      Formulaire d'avis de projet****C      Formulaire d'antécédents**



---

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
EPOG	Entente de principe d'ordre général
FCMQ	Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec
FTGQ	Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec
GES	Gaz à effet de serre
H <sub>2</sub>	Hydrogène gazeux
Hy2gen	Hy2gen Courant Inc.
LEP	Loi sur les espèces en péril
MELCCFP	Ministère de L'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MES	Matières en suspension
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Mt	Mégatonne
N	Azote
NEQ	Numéro d'entreprise du Québec
NH <sub>3</sub>	Ammoniac
t	Tonne métrique
WSP	WSP Canada Inc.



# 1 Identification et coordonnées du demandeur

---

## 1.1 Identification de l'initiateur de projet

Tableau 1 Identification de l'initiateur de projet

Nom	Hy2gen Courant Inc. (Hy2gen)
Adresse municipale	1, Place Ville Marie Bureau 3000 Montréal, Québec, H3B 4N8 Canada
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale)	Non applicable
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande	Pietro Di Zanno
Numéro de téléphone	514-982-4000
Courrier électronique	p.dizanno@hy2gen.com

---

## 1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1 178 010 220.

---

## 1.3 Résolution du conseil municipal

Non applicable.

---

## 1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet

Tableau 2 Identification du consultant

<b>Nom</b>	WSP Canada Inc. (WSP)
<b>Adresse municipale</b>	1890 Charles-Normand Baie-Comeau, Québec, G4Z 0A8
<b>Adresse postale (si différente de l'adresse municipale)</b>	Non applicable
<b>Numéro de téléphone</b>	418-589-8911
<b>Courrier électronique</b>	Jean.Francois.Poulin@wsp.com
<b>Description du mandat</b>	Compléter l'avis de projet selon le contenu préconisé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## 2 Présentation générale du projet

---

### 2.1 Titre du projet

Projet Courant : projet de construction d'une usine de fabrication d'ammoniac vert sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

---

### 2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

#### Article 20. Fabrications de produits chimiques

Le projet Courant comprend la construction d'une usine de fabrication d'un produit chimique (l'ammoniac) dont la capacité maximale annuelle de production serait égale ou supérieure à 50 000 t.

---

### 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

#### 2.3.1 Description sommaire du projet

Le projet permettra de produire 230 000 t d'ammoniac anhydride vert par année, qui sera utilisé localement par une usine de fabrication d'explosifs (nitrate d'ammonium). Le projet sera situé dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier de la ville de Baie-Comeau, en bordure de la route 389, sur un empiètement au sol estimé à 31,05 ha. L'objectif du projet Courant est d'implanter une usine de fabrication d'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ) vert, qui sera produit à partir de la réaction catalytique de l'hydrogène ( $\text{H}_2$ ) vert et de l'azote (N). L'hydrogène, l'ammoniac et l'azote seront produits sur le site et l'énergie renouvelable, fournie par Hydro-Québec, sera notamment utilisée pour alimenter l'unité d'électrolyse qui produira l'hydrogène. Hy2gen Courant Inc. a obtenu d'Hydro-Québec un bloc d'électricité de 307 MW.

L'hydrogène sera produit par électrolyse de l'eau. De l'eau déminéralisée sera acheminée dans les électrolyseurs pour produire l'hydrogène et de l'oxygène. L'hydrogène produit dans la section cathodique de l'électrolyseur sera par la suite envoyé à une unité de purification afin d'en éliminer toute trace d'oxygène et d'eau.

De l'azote gazeux sera produit à partir d'une unité de séparation des gaz de l'air avec les étapes suivantes : compression de l'air, adsorption, purification, distillation cryogénique des principaux composants. Cette unité cryogénique produira de l'azote gazeux et de l'azote liquide.

La synthèse de l'ammoniac anhydre se fera à partir d'hydrogène et d'azote. L'hydrogène gazeux sera mélangé à l'azote gazeux dans un convertisseur. L'ammoniac ainsi synthétisé sera par la suite comprimé. Sa température sera

alors réduite pour forcer sa condensation. La fraction gazeuse sera recirculée, alors que la fraction liquide sera ultimement acheminée à l'unité d'entreposage, à une température de -32 degrés Celsius.

L'usine de production d'ammoniac vert comprendra notamment les installations suivantes :

- une unité d'électrolyse : électrolyseurs de 260 MW pour la production d'hydrogène;
- une unité de purification d'hydrogène;
- une unité cryogénique de génération d'azote (gazeux et liquide);
- une unité de production d'ammoniac vert incluant un système de production de vapeur dédié à la récupération de la chaleur générée dans la boucle de synthèse de l'ammoniac et utilisé pour produire de l'énergie électrique pour le procédé;
- un réservoir de 1 800 mt d'ammoniac;
- des tours de refroidissement;
- deux réservoirs de diesel destiné aux équipements d'une capacité individuelle de 160 m<sup>3</sup>;
- une génératrice d'urgence au diesel et son réservoir.

D'un point de vue environnemental, l'approvisionnement en eau proviendra du réseau d'eau potable et d'eau brute de la ville de Baie-Comeau. L'eau brute, fournie par la ville, provient du lac Lachasse. L'eau brute sera utilisée pour le procédé, et Hy2Gen estime l'utilisation d'une quantité de 316m<sup>3</sup>/h. L'eau de procédé sera traitée sur place et réutilisée en boucle fermée.

Les eaux provenant des tours de refroidissement, des compresseurs d'hydrogène et de l'unité de production d'ammoniac seront rejetées ultimement dans le lac Petit Bras. Afin de respecter les normes de rejets en vigueur, le circuit comprendra notamment le retrait des matières en suspension, ou de tout autre contaminant, ainsi que des analyses préalables au rejet dans un bassin de rétention. Les eaux sanitaires seront raccordées au réseau de la ville de Baie-Comeau.

Le projet nécessitera des travaux de déboisement, de décapage, de remblayage et possiblement de dynamitage pour la préparation des surfaces, l'aménagement des accès et la construction d'infrastructures. Une demande de servitude sur territoire public sera nécessaire pour installer la canalisation requise afin de rejeter des effluents, traités au préalable pour satisfaire les normes règlementaires, dans le lac Petit Bras. Un raccordement aux infrastructures publiques (eau potable, eau brute, eaux sanitaires et électricité) devra être complété. Une canalisation devra être construite afin de transporter l'ammoniac vers les installations d'un client, qui sera localisé (de l'autre côté de la route 389) dans le même parc industriel.

L'annexe A-1 présente une carte de localisation du projet.

---

## **2.3.2 Variantes de réalisation**

### **2.3.2.1 Énergie alimentant les équipements mobiles**

Différentes options seront considérées, en fonction de leur disponibilité, quant au choix de l'énergie alimentant les équipements mobiles. Outre le diesel, la possibilité d'utiliser des véhicules lourds électriques ou fonctionnant à l'hydrogène en cours de construction ou d'opération sera examinée en fonction notamment de leur disponibilité.

### **2.3.2.2 Récupération de chaleur**

Le procédé de fabrication d'hydrogène génère de la chaleur excédentaire provenant de l'électrolyse. La fabrication d'ammoniac vert produit notamment de la vapeur d'eau lors de son refroidissement. Hy2gen examinera les possibilités de récupérer cette chaleur, et de l'utiliser à d'autres fins, par exemple pour la production en serre, à la demande de la communauté innue de Pessamit.

### **2.3.2.3 Ventilation et torchage des gaz**

Selon la conception du projet, il sera possible d'évacuer l'hydrogène gazeux ( $H_2$ ) advenant des situations opérationnelles exceptionnelles ou d'urgence, et l'oxygène, en fonctionnement normal. Les émissions de  $H_2$  seront évitées ou réduites au minimum, pour des raisons de sécurité et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le système de ventilation sera étanche et la ventilation du  $H_2$  devra être évitée ou réduite au minimum. Le torchage est généralement utilisé pour éliminer les vapeurs d'ammoniaques provenant de l'unité et du réservoir. Toutefois, la possibilité de détruire l'hydrogène gazeux par différents moyens d'oxydation (torchage, combustion, réaction catalytique) sera examinée.

### **2.3.2.4 Optimisation de l'empreinte au sol**

Selon le plan préliminaire des infrastructures fourni par Hy2gen, les travaux de déboisement et de décapage requis pour la préparation des surfaces, l'aménagement des accès et la construction d'infrastructures entraîneront un empiètement total de 31,05 ha, incluant la perte d'approximativement 9,81 ha de milieux humides (annexe A-2). Les intrants fournis et les données disponibles sur le milieu n'indiquent que de faibles empiètements en milieu hydrique, soit la traverse d'un petit cours d'eau permanent par le chemin d'accès, ainsi que l'effluent qui se déversera dans le lac Petit Bras. Par conséquent, Hy2gen entend optimiser le projet afin de réduire les impacts sur ces milieux. Éventuellement, le projet pourrait demander des travaux de compensation ou de restauration de milieux humides et hydriques.

---

## **2.4 Objectifs et justification du projet**

Actuellement, le secteur minier québécois ne peut compter sur une source québécoise de nitrate d'ammonium. Le projet vise principalement à substituer un produit importé, associé à une forte empreinte carbone, par une alternative locale décarbonnée. En développant une production durable et respectueuse de l'environnement, ce projet répond aux objectifs de réduction des émissions de GES, tout en renforçant l'économie régionale par la création d'emplois et l'autonomie des chaînes d'approvisionnement locales.

Un des éléments clés de ce projet est la production d'ammoniac vert, un élément essentiel dans la transition mondiale vers des pratiques durables en matière d'énergie et d'industrie. L'ammoniac vert, produit par combinaison de l'hydrogène vert et de l'azote de l'air, permet de créer une alternative sans carbone aux méthodes traditionnelles de production, notamment pour des applications dans les secteurs de la production d'explosifs. Contrairement au procédé Haber-Bosch (TOPSOE), qui utilise massivement le gaz naturel et génère de grandes quantités de dioxyde de carbone, l'ammoniac vert est fabriqué grâce à l'hydrogène vert, obtenu par électrolyse de l'eau en utilisant des énergies renouvelables. Ce processus se traduit par une production pratiquement sans émission de carbone.

De plus, l'hydrogène vert sera exclusivement destiné à la production d'ammoniac sur place, lequel servira ensuite à la fabrication de nitrate d'ammonium par une entreprise adjacente. Ce circuit court contribue non seulement à réduire l'empreinte carbone et les risques par l'élimination du transport routier, mais aussi à renforcer la lutte contre les changements climatiques par une production régionale en phase avec les objectifs de transition énergétique.

Ce remplacement d'un produit carboné par un équivalent local décarboné présente ainsi des bénéfices environnementaux immédiats et durables, consolidant une économie régionale plus résiliente, réduisant la dépendance aux importations et favorisant une transition vers des pratiques respectueuses de l'environnement.

---

## 2.5 Activités connexes

Le site est localisé en bordure de la route 389, dans le parc industriel régional Jean-Noel-Tessier. Un accès principal sera aménagé par Hy2gen sur le nouveau tronçon de la route 389 localisé à l'ouest du site, et un accès secondaire, sur une route située au nord du site. Outre les activités de déboisement et de préparation du terrain, le site industriel fera l'objet d'un raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec et au réseau d'eau sanitaire et potable de la ville de Baie-Comeau et une canalisation permettant de transporter l'ammoniac produit vers un client situé à proximité sera aussi construite. Le rejet d'un effluent dans le lac Petit Bras, à l'est du site, nécessitera l'installation d'une conduite entre le site industriel et le lac, et ce, sur des terres publiques.

# 3 Localisation et calendrier de réalisation du projet

## 3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Tableau 3 Localisation du projet

Municipalité	Ville de Baie-Comeau
Municipalité régionale de comté	Manicouagan
Affectation territoriale	Affectation industrielle, zonage industriel
Coordonnées géographiques (point central)	Latitude 49.238611 N Longitude 68.231111 W

## 3.2 Description du site visé par le projet

### 3.2.1 Milieu physique

#### 3.2.1.1 Hydrologie et eau de surface

Le site du projet Courant est situé majoritairement dans le bassin versant du lac Petit Bras d'une superficie de 17,8 km<sup>2</sup> (annexe A-3). Le lac Petit Bras, d'une superficie approximative de 38,6 ha, est à proximité du site visé par le projet. Un affluent du lac Petit Bras (R02) se trouve à environ 150 m de la limite nord du site et le longe d'ouest en est. Un petit cours d'eau permanent sans nom traverse le site du nord au sud. Selon la visite de site effectuée le 1<sup>er</sup> août 2023, il est toutefois de faible envergure et considéré comme non navigable.

#### 3.2.1.2 Sols

Bien que la zone d'étude soit située dans une zone industrielle en développement, le secteur est pour le moment peu impacté par les activités humaines, outre par des infrastructures routières et électriques. Aucun terrain contaminé n'est répertorié dans la zone d'étude (MELCCFP, 2023a).

## **3.2.2 Milieu biologique**

### **3.2.2.1 Végétation et milieux humides**

Les milieux terrestres occupent environ la moitié (50,92 %) de la zone d'étude, l'autre moitié étant occupées par les milieux humides (tableau 4) [annexe A-4]. Environ à 2 km au nord-ouest du site à l'étude se trouve une zone de conservation identifiée par la MRC de Manicouagan, une pinède rouge de 9 ha. Toutefois, en raison de sa distance avec la zone d'étude, elle ne sera pas impactée par les activités inhérentes au projet. Comme mentionné à la section 2.3.2.4, les travaux de déboisement et de décapage requis pour la préparation des surfaces, l'aménagement des accès et la construction d'infrastructures entraîneront un empiètement total de 31,05 ha, incluant la perte d'approximativement 9,81 ha de milieux humides (annexe A-2).

**Tableau 4 Milieux terrestres et humides répertoriés dans la zone d'étude**

Milieu	Type de milieu	Peuplement	Superficie (ha)	Proportion (%)
Terrestre	Forestier	Résineux	<b>35,49</b>	<b>46,04</b>
		Pessière noire ouverte	22,11	28,68
		Pessière noire fermée	13,39	17,37
		Mixte	1,34	1,74
		Feuillu (peupleraie)	0,27	0,35
		<b>Sous-total forestier</b>	<b>37,10</b>	<b>48,13</b>
	Ouvert	Dénudé sec	2,15	2,79
		<b>Sous-total (milieu terrestre)</b>	<b>39,25</b>	<b>50,92</b>
Humide	Marécage	Marécage arbustif	16,04	20,81
		Marécage arborescent	15,58	20,21
	Tourbière	Tourbière ombrotrophe boisée	2,07	2,69
		Tourbière ombrotrophe ouverte	4,16	5,40
		<b>Sous-total (milieu humide)</b>	<b>37,85</b>	<b>49,10</b>
<b>Total</b>			<b>77,09</b>	<b>100,00</b>

### **Espèces floristiques à statut particulier**

Selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2023), aucune occurrence d'espèce à statut particulier n'a été répertoriée dans la zone d'étude ou à proximité. Deux espèces de plantes à statut particulier sont toutefois susceptibles de se trouver dans la zone d'étude, soit la Matteucci fougère-à-l'Autruche d'Amérique et l'arnica de Chamisso (WSP, 2019). La Matteucie est une espèce vulnérable à la récolte, tandis que l'arnica est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

### **3.2.2.2 Ichtyofaune**

Selon les données provenant d'études antérieures, trois cours d'eau ont été inventoriés à proximité de la zone d'étude, soit un petit cours d'eau (R01) se jetant dans un affluent du lac Petit Bras (R02) qui longe la limite nord du site, un autre affluent du lac cette fois au sud du site (R03), et enfin la rivière Le Petit Bras, également au sud du site du projet Courant.

Le cours d'eau R01 a été caractérisé par WSP en 2018 pour le compte des Métaux canadiens Inc. (WSP, 2019). Aucun poisson n'a été observé, mais il est présumé que lorsque les conditions hydrauliques le permettent, ce cours d'eau est accessible aux poissons. Le cours d'eau R02 n'a pas été caractérisé, mais des alevins non identifiés ont été observés à la jonction du R01 et du R02 (GENIVAR, 2012). Enfin, le cours d'eau R03 a été échantillonné en 2018, mais aucun poisson n'a été capturé (WSP, 2019). Plusieurs segments présentaient un très faible débit ou étaient asséchés lors de la visite. Il est tout de même possible que des poissons remontent ce cours d'eau lorsque les conditions hydrauliques le permettent.

Les relevés de terrain effectués sur la rivière Le Petit Bras dans le cadre d'études d'impact antérieures ont permis de répertorier neuf espèces, soit l'omble fontaine, l'anguille d'Amérique, le meunier noir, le mené émeraude, le mulet perlé, le ménomini rond, la perchaude, le mené jaune et le cyprinidé (Consortium DESSAU Cegertec LVM, 2014) [WSP, 2015]. À la suite d'une demande d'accès à l'information acheminée au MELCCFP dans le cadre des inventaires fauniques pour Les Métaux canadiens, les espèces répertoriées dans le lac Petit Bras seraient l'omble de fontaine, la perchaude, le meunier sp., l'anguille d'Amérique et le mulet de lac (MFFP, 2018).

Parmi ces espèces, la perchaude et l'omble de fontaine constituent des espèces d'intérêt sportif alors que l'anguille d'Amérique est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec*.

### **3.2.2.3 Faune aviaire**

Selon l'aire de distribution connue des espèces, la zone d'étude et les environs sont susceptibles d'être fréquentés par 14 espèces d'oiseaux à statut particulier en période de nidification (pour nicher ou s'y alimenter). Ces espèces, de même que leur statut et leur type d'habitat préférentiel, sont présentées au tableau 5. Selon le CDPNQ, aucune occurrence d'espèce à statut particulier n'est enregistrée dans la zone d'étude (CDPNQ, 2023).

**Tableau 5 Espèces à statut particulier susceptibles de fréquenter la zone d'étude**

Espèce	Statut <sup>1</sup>			Habitat préférentiel
	EMVQ <sup>2</sup>	COSEPAC <sup>3</sup>	LEP <sup>4</sup>	
Aigle royal	V	NEP	-	Régions montagneuses entrecoupées de vallées et de canyon aux versants rocheux et escarpés (Brodeur et Morneau, 1999)
Engoulevent d'Amérique	SDMV	PR	PR	Habitat ouvert dépourvu de végétation (dune, brûlis, plage, zone déboisée, affleurement rocheux, terrain dénudé) (Brigham et coll., 2020)
Faucon pèlerin <i>anatum</i>	V	NEP	-	Falaise pour nichier, espace ouvert pour chasser (cours d'eau, rivage, marais, plage, vasière, champs) [Comité de rétablissement du faucon pèlerin au Québec, 2002]
Goglu des prés	V	PR	M	Champs composés d'herbe haute, tourbière herbacée (COSEPAC, 2022)
Grive des bois	-	M	M	Forêts feuillues et mélangées matures caractérisées par un sous-étage arbustif bien développé (Evans et coll., 2011; COSEPAC, 2012a)
Gros-Bec errant	-	PR	PR	Forêts mixtes matures et ouvertes avec dominance de sapins ou l'épinette blanche, abondance de tordeuses des bourgeons de l'épinette (Vincent, 1996; Gillihan et Byers, 2020; COSEPAC 2016)
Hirondelle de rivage	-	M	M	Talus verticaux avec substrats composés d'un mélange de sable et de limon (Garrison et Turner, 2020)
Hirondelle rustique	-	PR	M	Milieu ouvert, cours d'eau, substrat vertical ou horizontal (souvent clos) [Brown et Brown, 2020]
Hibou des marais	SDMV	M	PR	Habitat ouvert : champs agricoles, tourbières (Cadman et Page, 1994; Gagnon et coll., 2015; MELCCFP, 2024)
Moucherolle à côtés olive	SDMV	PR	PR	Milieux ouverts avec arbre ou chicot de grande taille (perchoir), marécage, brûlis (COSEPAC, 2018; Altman et Sallabanks, 2020)
Paruline du Canada	SDMV	PR	M	Aulnaie, milieu forestier composé d'une strate arbustive feuillue bien développée (Reitsma et coll., 2020)
Piou de l'Est	-	PR	PR	À l'intérieur ou à la lisière de peuplements forestiers d'âge intermédiaire et mature, avec une strate arbustive peu développée (COSEPAC, 2012b)
Pygargue à tête blanche	V	NEP	-	Forêt mature située à proximité de grand plan d'eau (Lessard, 1996)
Quiscale rouilleux	SDMV	PR	PR	Marais, tourbière, étang de castor (Avery 2020; Environnement Canada 2014)

Notes : <sup>1</sup> Statut : SDMV : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; V : Vulnérable; PR : préoccupante; M : menacée; NEP : non en péril

<sup>2</sup> MELCCFP, 2023c. *Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables*

<sup>3</sup> Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2022. *Liste des espèces en péril au Canada*

<sup>4</sup> Loi sur les espèces en péril (LEP), 2023. *Registre public des espèces en péril*

### 3.2.2.4 Micromammifères

Deux espèces potentiellement présentes dans la zone d'étude sont sur la liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables au Québec (MELCCFP, 2023b). Ces espèces sont le campagnol-lemming de Cooper et le campagnol des rochers. Le tableau 6 présente les espèces susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

**Tableau 6 Espèces de micromammifères susceptibles de fréquenter la zone d'étude**

Espèce	Nom latin	Littérature	Espèces inventoriées dans la zone d'étude ou à proximité <sup>4</sup>	Espèces observées au long de la future route 389 <sup>5</sup>
Musaraigne cendrée	<i>Sorex cinereus</i>	X <sup>1,2,3</sup>	X	-
Musaraigne palustre	<i>Sorex palustris</i>	X <sup>1</sup>	-	-
Musaraigne fuligineuse	<i>Sorex fumeus</i>	X <sup>1</sup>	X	-
Musaraigne arctique	<i>Sorex arcticus</i>	X <sup>1</sup>	X	-
Musaraigne pygmée	<i>Sorex hoyi</i>	X <sup>1,2</sup>	-	-
Grande musaraigne	<i>Blarina brevicauda</i>	X <sup>1,3</sup>	X	-
Condylure étoilé	<i>Condylura cristata</i>	X <sup>1</sup>	-	-
Campagnol à dos roux de Gapper	<i>Clethrionomys gapperi</i>	X <sup>1,2,3</sup>	X	X
Campagnol des champs	<i>Microtus pennsylvanicus</i>	X <sup>1</sup>	X	-
Campagnol des rochers	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	X <sup>1,2</sup>	X	-
Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>	X <sup>1</sup>	X	-
Campagnol-lemming boréal	<i>Synaptomys borealis</i>	X <sup>1</sup>	-	-
Phénacomys	<i>Phenacomys ungava</i>	X <sup>1,2</sup>	X	-
Souris sylvestre	<i>Peromyscus maniculatus</i>	X <sup>1,2,3</sup>	X	X
Souris-sauteuse des champs	<i>Zapus hudsonius</i>	X <sup>1</sup>	-	-
Souris-sauteuse des bois	<i>Napoeozapus insignis</i>	X <sup>1</sup>	-	-

Notes : <sup>1</sup> Desrosiers et coll. 2002

<sup>2</sup> Leblanc 2009

<sup>3</sup> WSP 2016

<sup>4</sup> WSP, 2019

<sup>5</sup> Consortium Dessau, Cegertec et LVM 2014

### **3.2.2.5 Chiroptères**

La littérature et les études consultées permettent de déterminer qu'un total de sept espèces de chauves-souris sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Les espèces résidentes sont la petite chauve-souris brune (menacée), la chauve-souris nordique (menacée), la grande chauve-souris brune et la pipistrelle de l'Est. En ce qui a trait aux espèces migratrices, ces dernières sont les chauves-souris argentées, rousses et cendrées, toutes trois susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées. Toutefois, aucun hibernacle connu n'est situé à l'intérieur d'un rayon de 50 km de la zone d'étude.

---

## **3.2.3 Milieu humain**

### **3.2.3.1 Utilisation générale du territoire**

Le projet Courant est localisé à l'intérieur des limites de la ville de Baie-Comeau, dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier (800 ha), au nord-ouest du lac Petit Bras. Le lot visé (6 291 735 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière du Saguenay), d'une superficie approximative de 43,25 ha, appartient à la Ville de Baie-Comeau. Le site est à plus de 4 km des secteurs résidentiels et commerciaux les plus près (annexe A-1).

La route 389 (nouveau tronçon) longe la limite ouest du site du projet, et la route Trans Québec-Labrador se trouve en bordure nord du site. Le chemin du lac Petit Bras, qui permettait d'accéder à ce secteur avant le prolongement de la route 389, traverse également la portion ouest du site projeté. Le parc industriel est doté d'un centre de transbordement et est relié au port ferroviaire de Baie-Comeau. Deux lignes de transport d'électricité 161 kV bordent le secteur sud (annexes A-1 et A-5). En ce qui concerne les infrastructures municipales (aqueduc, égout, électricité), seulement le premier kilomètre du nouveau tronçon de la route 389, à partir de la route 138, était desservi à l'automne 2023.

Le lac Petit Bras est particulièrement populaire chez les adeptes de plein air. En période estivale, de nombreux citoyens profitent des plages sur ses abords, y utilisent leurs embarcations de plaisance, motorisées ou non, et y pratiquent diverses activités nautiques. Autour du lac, quelques sentiers informels indiquent la présence de randonneurs, toutes saisons confondues. Plusieurs profitent également du secteur pour y pratiquer la chasse au petit gibier, la cueillette et possiblement la pêche sur glace. Un découpage territorial est d'ailleurs établi afin de permettre une gestion des animaux à fourrure en fonction de la distribution des espèces. Selon ce découpage, le secteur étudié est compris dans l'unité de gestion des animaux à fourrure 58 (UGAF 58) [Gouvernement du Québec, 2019]. Cette unité de gestion, en bordure du littoral, est définie comme étant une zone de piégeage libre. Par conséquent, aucun lot ni droit exclusif n'y sont prévus. Un permis de piégeage professionnel demeure toutefois requis afin d'y pratiquer toute activité de piégeage (FGTQ, 2011). Enfin, bien qu'il n'y ait aucune infrastructure permanente de villégiature, de tourisme ou de loisir, le secteur comporte des camps de chasse, une cache ainsi qu'un sentier de motoneige (traversant le site à l'étude) de la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec (FCMQ). Toutefois, aucun de ces aménagements ne possède un bail d'utilisation du territoire public (WSP, 2019b).

### **3.2.3.2 Nation innue**

Le projet est situé sur le Nitassinan, territoire ancestral de 138 424 km<sup>2</sup> tel qu'établi selon l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) et dont l'ensemble est revendiqué par les Innus (Conseil des Innus de Pessamit, 2022). La communauté innue la plus près du site à l'étude est celle de Pessamit, qui est au sud-ouest de celui-ci, à près de 45 km à vol d'oiseau.

L'occupation autochtone sur le territoire se traduit essentiellement par la présence de camps, de sentiers de piégeage, de sites culturels ou sacrés et de secteurs pour la pratique d'activités traditionnelles de chasse, de pêche ou de cueillette (MFFP, 2018). De ce fait, les préoccupations soulevées par la communauté innue concernent principalement les impacts des différents projets sur les milieux humain et faunique, la sécurité, la migration des caribous forestiers, la protection du territoire ainsi que la pratique et le maintien des activités traditionnelles.

Le site se retrouve dans la zone d'exclusion de la réserve à castor de Bersimis (Conseil des Innus de Pessamit, 2011). En raison de cette exclusion, aucun droit exclusif de piégeage n'est conféré à la communauté innue dans la zone d'étude. Selon la documentation consultée et des données disponibles, aucun sentier de portage ni campement autochtone n'a été identifié dans le secteur (BAPE, 2016; Gagnon, 2019). Cela ne signifie toutefois pas que le secteur ne soit pas utilisé par les Premières Nations. Des études d'utilisation du territoire devront être effectuées pour identifier les zones valorisées pour les activités traditionnelles.

Par ailleurs, aucun site patrimonial bénéficiant de mesures de protection n'est situé dans l'environnement immédiat du site. Le site patrimonial identifié dans l'EPOG étant le plus près de la zone d'étude est celui de la rivière aux Anglais, une rivière à saumon se trouvant à environ 7,5 km vers le nord-est de la zone d'étude. La délimitation de ce site patrimonial se définit par une distance de 1 km de part et d'autre des rives du plan d'eau. Compte tenu de sa distance par rapport au secteur étudié, le site patrimonial de la rivière aux Anglais ne risque pas de constituer un enjeu pour le projet.

### **3.2.3.3 Patrimoine et archéologie**

Selon le Répertoire du patrimoine culturel du Québec tenu à jour par le ministère de la Culture et des Communications, aucun site ou élément patrimonial, qu'il soit identifié par la MRC ou inscrit officiellement au registre en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, n'est présent à proximité du site à l'étude.

Au niveau de l'archéologie, selon une étude de potentiel archéologique réalisée dans le cadre du projet d'amélioration de la route 389, 14 zones de potentiel archéologique ont été identifiées dans un rayon de 3,5 km autour du site du projet, suggérant une probable occupation autochtone historique du milieu. Parmi les zones identifiées, deux sont situées entre la route 389 et la limite nord de la zone d'étude (Consortium DESSAU Cegertec LVM, 2014) [annexe A-2].

---

### 3.3 Calendrier de réalisation

Tableau 7 Échéancier projeté de réalisation du projet

Activité	Échéancier projeté
Dépôt de l'avis de projet	Mars 2025
Émission de la directive du ministre	Mars 2025
Réalisation de l'étude d'impact	Mars – Octobre 2025
Début de l'ingénierie du projet	Q2 2025
Dépôt de l'étude d'impact au ministère	Octobre 2025
Réponses aux questions du ministère	Février – Juin 2026
Dépôt du résumé de l'étude au promoteur	Juin 2026
Dépôt du résumé de l'étude au ministère	Août 2026
Période d'information publique	Septembre – Octobre 2026
BAPE – audience publique	Novembre 2026 – Mars 2027
Rapport du BAPE	Avril 2027
Obtention du décret	Mai 2027
Autorisations ministérielles et permis de construction	Q2-Q3 2027
Début de la construction	Q4 2027
Début des opérations	Q1 2030

---

### 3.4 Plan de localisation

Le plan de localisation du projet et celui des infrastructures projetées sont disponibles aux annexes A-1 et A-2.

# **4 Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones**

---

## **4.1 Activités d'information et de consultation réalisées**

Quelques activités d'information ont été mises en œuvre avant le dépôt de l'avis de projet au ministère. Le site internet de Hy2Gen annonçait en mars 2023 le lancement d'une étude de préfaisabilité (terminée en octobre 2023), et présente une description générale du projet Courant.

Des rencontres d'information ont été tenues avec différentes parties intéressées, dont des représentants de la ville de Baie-Comeau, notamment le maire, le directeur général ainsi que le service des incendies, de la chambre de commerce, ainsi que des gouvernements provincial et fédéral. En décembre 2024, l'entreprise a rencontré le Conseil de bande des Innus de Pessamit afin notamment de prendre contact avec les membres nouvellement élus du conseil de bande, la MRC Manicouagan, la Ville de Baie-Comeau, ainsi que différentes parties prenantes telles que l'Organisme de bassins versants Manicouagan, le Comité Zip de la Rive Nord de l'Estuaire et la Région de biosphère Manicouagan-Uapishka.

Enfin, trois rencontres afin de présenter le projet ont été réalisées avec les membres de la communauté de Pessamit. Ces rencontres ont permis aux membres de la communauté de soulever certains intérêts, notamment quant à l'accès à l'emploi et aux contrats, ainsi qu'envers la récupération de chaleur pour un projet de serre.

## **4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement**

Hy2gen poursuivra les démarches de consultation amorcées et élaborera un plan de consultation et de mobilisation des parties prenantes, incluant les membres de la communauté innue de Pessamit, et ce, au tout début du processus d'évaluation environnementale, incluant notamment la tenue d'assemblées publiques, la distribution d'information par courrier et par infolettre, la tenue de tables d'échange ou de groupes de discussion, ainsi que la participation à divers événements dans les communautés. En parallèle, un comité de suivi pourra être mis en place selon l'intérêt manifesté par les parties prenantes.

Hy2gen poursuivra également ses activités de communication et d'échange d'informations auprès de la communauté de Pessamit. En effet, un mécanisme sur mesure sera mis en place en collaboration avec la communauté innue pour garantir que sa participation reflète profondément son lien ancestral avec le Nitassinan, tout en répondant à ses attentes et préoccupations spécifiques. Il est essentiel que ce mécanisme ne mène pas à une démarche isolée ou fermée, car l'intégration de la communauté de Pessamit au dialogue régional est cruciale pour favoriser des échanges ouverts et inclusifs avec l'ensemble de la population environnante.

Ce cadre assurera une approche respectueuse et collaborative où les valeurs, les aspirations et les droits de la communauté de Pessamit seront pleinement honorés dans le cadre des échanges régionaux.

Par ailleurs, le site internet de Hy2gen sera bonifié et complété par une plateforme d'échange et de dialogue dédiée visant à informer, consulter et dialoguer avec les communautés sur le projet. Hy2Gen aménagera un bureau de liaison à Baie-Comeau en 2025 afin d'assurer une présence de proximité, d'informer les visiteurs et de répondre à leurs questions.

# **5 Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur**

---

## **5.1 Description des principaux enjeux du projet**

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux qui ont été soulevés par les parties prenantes rencontrées sont les suivants :

- Risques technologiques reliés à la production et au transport;
  - Émissions atmosphériques;
  - Utilisation d'eau brute;
  - Récupération de chaleur produite par le complexe;
  - Formation des travailleurs, emplois locaux et navettage;
  - Pénurie de logements et de services.
- 

## **5.2 Description des impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur**

Le tableau 8 présente les impacts potentiels appréhendés du projet au cours des phases d'aménagement, de construction, d'exploitation et de fermeture.

**Tableau 8 Principaux impacts potentiels appréhendés**

Composante	Impact potentiel
Sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accentuation et modification des phénomènes d'érosion</li> <li>– Contamination accidentelle des sols, notamment par les hydrocarbures pétroliers ou autres matières dangereuses</li> <li>– Gestion de déchets de construction (matières résiduelles et matières dangereuses)</li> <li>– Gestion de matières dangereuses résiduelles</li> </ul>
Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Modification du drainage et du ruissellement des eaux de surface</li> <li>– Contamination accidentelle des eaux de surface, notamment par les hydrocarbures pétroliers ou autres matières dangereuses</li> <li>– Augmentation de la concentration de matières en suspension (MES) dans les cours d'eau et les plans d'eau</li> </ul>
Eau souterraine	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Contamination accidentelle des eaux souterraines, notamment par les hydrocarbures pétroliers ou autres matières dangereuses</li> </ul>
Air	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Émissions de poussières</li> <li>– Émissions d'hydrogène gazeux</li> <li>– Émissions de GES</li> <li>– Émission accidentelle d'ammoniac et d'odeurs</li> <li>– Réduction régionale de GES</li> </ul>
Bruit et vibration	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Augmentation des niveaux sonores et des vibrations</li> </ul>
Milieux humides et hydriques et végétation terrestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perte de superficie</li> <li>– Introduction d'espèces floristiques exotiques envahissantes</li> </ul>
Faune terrestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perte ou modification de la qualité de l'habitat, notamment par le bruit, les vibrations, la lumière</li> <li>– Mortalité de faune terrestre</li> </ul>
Faune aquatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Perte ou modification de la qualité de l'habitat du poisson</li> <li>– Mortalité du poisson</li> </ul>
Emploi et économie	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Stimulation de l'économie locale et régionale</li> <li>– Création d'emploi</li> </ul>
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Risque relié à l'entreposage d'ammoniac (toxique) et d'hydrogène (inflammable), et à la production d'oxygène (comburant) et d'azote (asphyxiant)</li> </ul>

## 6 Émission de gaz à effet de serre (GES)

Lors de la phase de construction, les émissions de GES seront principalement reliées à l'utilisation d'équipements mobiles légers et lourds et seront comparables à des projets de construction de même ampleur.

Durant l'exploitation, les principales sources suivantes ont été identifiées :

- Électricité du Québec (99,89 % provenant de sources renouvelables) :
  - 2,5 TWh annuellement;
  - Taux d'émission est de 0,6 kg éq. CO<sub>2</sub>/MWh (Hydro-Québec, 2024)
  - Émission de 600 000 kg éq. CO<sub>2</sub> par année, soit 600 t;
- Équipements mobiles;
- Génératrice d'urgence;
- Torchage de l'ammoniac et de l'hydrogène.

Hy2gen évaluera la faisabilité d'utiliser des équipements mobiles fonctionnant à d'autres sources que le diesel et l'essence, par exemple l'hydrogène ou l'électricité, ce qui permettrait de réduire les émissions de GES durant la phase d'exploitation.

Le projet permettra la production de 230 000 t d'ammoniac anhydride vert annuellement, ce qui permettra de réduire considérablement l'empreinte carbone des clients québécois. En effet, le procédé traditionnel à partir de gaz naturel (Haber-Bosh) émet 2,8 tonnes de CO<sub>2</sub> par tonne d'ammoniac produite (European Commission, 2023).

Toutes les sources d'émissions de GES seront considérées et quantifiées lors de l'étude d'impact environnementale.



## **7 Autres renseignements pertinents**

---

### **7.1 Autres renseignements pertinents**

Hy2gen opère une usine de production d'hydrogène vert en Allemagne (Atlantis).



## 8 Déclaration et signature

---

### 8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

**Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.**

Prénom et nom

Pietro Di Zanno

Signature



Date

26 Mars, 2025



# Références bibliographiques

- ALTMAN, B. et R. SALLABANKS. 2020. *Olive-sided Flycatcher (Contopus cooperi)*. Version 1.0. In Birds of the World (A. F. Poole, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. En ligne: [<https://doi.org/10.2173/bow.olsfly.01>].
- AVERY, M.L. 2020. *Rusty Blackbird (Euphagus carolinus)*. Version 1.0. In Birds of the World (A. F. Poole, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. En ligne: [<https://doi.org/10.2173/bow.rusbla.01>].
- BRIGHAM, R.M., J. NG, R.G. POULIN et S.D. GRINDAL. 2020. *Common Nighthawk (Chordeiles minor)*. Version 1.0. In Birds of the World (A. F. Poole, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. En ligne: [<https://doi.org/10.2173/bow.comnig.01>].
- BRODEUR, S. et F. MORNEAU. 1999. *Rapport sur la situation de l'aigle royal (Aquila chrysaetos) au Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la faune et des habitats. 75 p.
- BROWN, C.R. et M.B. BROWN. 2020. *Barn Swallow (Hirundo rustica)*. Version 1.0. In Birds of the World (P. G. Rodewald, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. En ligne: [<https://doi.org/10.2173/bow.barswa.01>].
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). 2016. *Rapport 322 : Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5*. Rapport d'enquête et d'audience publique. 117 p.
- CADMAN, M.D. et A.M. PAGE. 1994. *COSEWIC status report on the Short-eared Owl Asio flammeus in Canada*. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. 53 p.
- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ). 2024. *Carte des occurrences d'espèces en situation précaire*. En ligne : [<https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>].
- COMITÉ DE RÉTABLISSEMENT DU FAUCON PÈLERIN AU QUÉBEC. 2002. *Plan d'action pour le rétablissement du faucon pèlerin anatum (Falco peregrinus anatum) au Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec, 28 p.
- COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC). 2012a. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Grive des bois (Hylocichla mustelina) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 51 p.
- COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC). 2012 b. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Pioui de l'Est (Contopus virens) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 44 p.
- COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC). 2016. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Gros-bec errant (Coccothraustes vespertinus) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 77 p.

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC). 2018. *Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) au Canada.* Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 28 p.

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA. (COSEPAC). 2022. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) au Canada.* Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 69 p.

CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT. 2011. *Projet de poste aux Outardes à 735-315 kV et lignes de raccordement à 735 kV.* Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). 63 p.

CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT. 2022. *Minashkuau-Atik : Symbole de la culture innue, de la biodiversité et d'une saine gestion de nos forêts.* Mémoire déposé à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. 71 p.

CONSORTIUM DESSAU CEGERTEC LVM. 2014. *Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2 (kilomètres 0 à 22). Étude d'impact sur l'environnement. Rapport final.* Rapport produit pour le ministère des Transports du Québec, Direction de la Côte-Nord. 209 p. et annexes.

DESROSIERS, N., R. MORIN ET J. JUTRAS. 2002. *Atlas des micromammifères du Québec.* Société de la faune et des parcs du Québec. Direction du développement de la faune. Québec. 92 p.

ENVIRONNEMENT CANADA. 2014. *Plan de gestion du Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) au Canada.* [Proposition], Série de plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. 25 p.

EUROPEAN COMMISSION. 2023. *Default values for the transitional period of the CBAM between 1 October 2023 and 31 December 2025.* 25 p.

FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC (FTGQ). 2011. *Terrains de piégeage du Québec classés par UGAF.* Livrable pour le projet de développement d'outils pour l'implication des trappeurs à la GIR. 105 p.

GAGNON, J., SOUS LA DIR. DE DESBIENS, C. 2019. *Nitshissituten : Mémoire et continuité culturelle des Pessamiulnuat en territoires inondés.* Thèse doctorale. Université Laval.

GARRISON, B.A. et A. TURNER. 2020. *Bank Swallow (*Riparia riparia*).* version 1.0. In Birds of the World (S. M. Billerman, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. En ligne: [<https://doi.org/10.2173/bow.banswa.01>].

GAGNON, C., J. LEMAÎTRE, G. LUPIEN ET J.A. TREMBLAY. 2015. *Mise en place d'un inventaire spécifique du hibou des marais pour le Québec.* La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, 139 : 12 16.

GENIVAR. 2012. *Projet de développement industriel entre les deux secteurs de Baie-Comeau – Analyse des enjeux environnementaux.* Rapport réalisé pour la Société d'expansion de Baie-Comeau. 41 p.

GILLIHAN, S.W., et B. BYERS. 2020. *Evening Grosbeak (Coccothraustes vespertinus)*. Version 1.0. In Birds of the World (A. F. Poole and F. B. Gill, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. En ligne: [<https://doi.org/10.2173/bow.evegro.01>].

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2019. *Forêt ouverte*. En ligne : [<https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/>].

HYDRO-QUÉBEC. 2024. Faits sur l'électricité d'Hydro-Québec. *Taux d'émission de GES associés aux approvisionnements résiduels en électricité*. En ligne : <https://www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/taux-emission-ges-hq-1990-2023.pdf>.

LEBLANC, M-L. 2009. *Réaction des micromammifères et des oiseaux à différentes intensités de coupe en forêt boréale irrégulière*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en biologie pour l'obtention du grade de Maître ès science (M. Sc.). Département de biologie. Faculté des sciences et génie. Université Laval. 50 p.

LESSARD, S. 1996. *Rapport sur la situation du pygargue à tête blanche (Haliaeetus leucocephalus) au Québec*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Direction de la faune et des habitats. 73 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2023a. *Liste des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être*. En ligne : [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-designees-susceptibles/index.htm>].

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2023b. *Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables*. En ligne : [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/especies-fauniques-menacees-vulnerables/liste>].

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2024. *Protocole standardisé d'inventaire du hibou des marais dans le Québec méridional*. Gouvernement du Québec, Québec. 27 p. et annexes.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2018. *Demande d'accès à l'information pour la zone d'étude de Métaux canadiens inc.* 4 p.

REITSMA, L., M. GOODNOW, M. T. HALLWORTH et C. J. CONWAY. 2020. *Canada Warbler (Cardellina canadensis)*. Version 2.0. In Birds of the World (P. G. Rodewald and B. K. Keeney, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. En ligne: [<https://doi.org/10.2173/bow.canwar.02>].

VINCENT, J. 1996. *Evening Grosbeak*. In The breeding birds of Quebec: atlas of the breeding birds of southern Quebec. Edited by J. Gauthier and Y. Aubry, 1086-1089. Ste. Foy, Quebec: Canadian Wildlife Service.

WSP. 2015. *Projet d'usine de graphite à Baie-Comeau. Étude sectorielle faune et flore*. Rapport produit pour Mason Graphite. 107 p. et annexes.

WSP. 2016. *Projet du lac Guéret, Inventaires complémentaires du milieu biologique*. Rapport produit pour Mason Graphite. 29 p. et 1 annexe.

WSP. 2019. *Projet d'usine de silicium à Baie-Comeau. Étude écologique faune et flore.* Rapport produit pour Les Métaux canadiens inc. 85 p. et annexes.

WSP. 2019b. *Étude de mise en valeur du site du lac Petit Bras.* Rapport produit pour la Ville de Baie-Comeau. 44 p. et annexes.

# ANNEXE

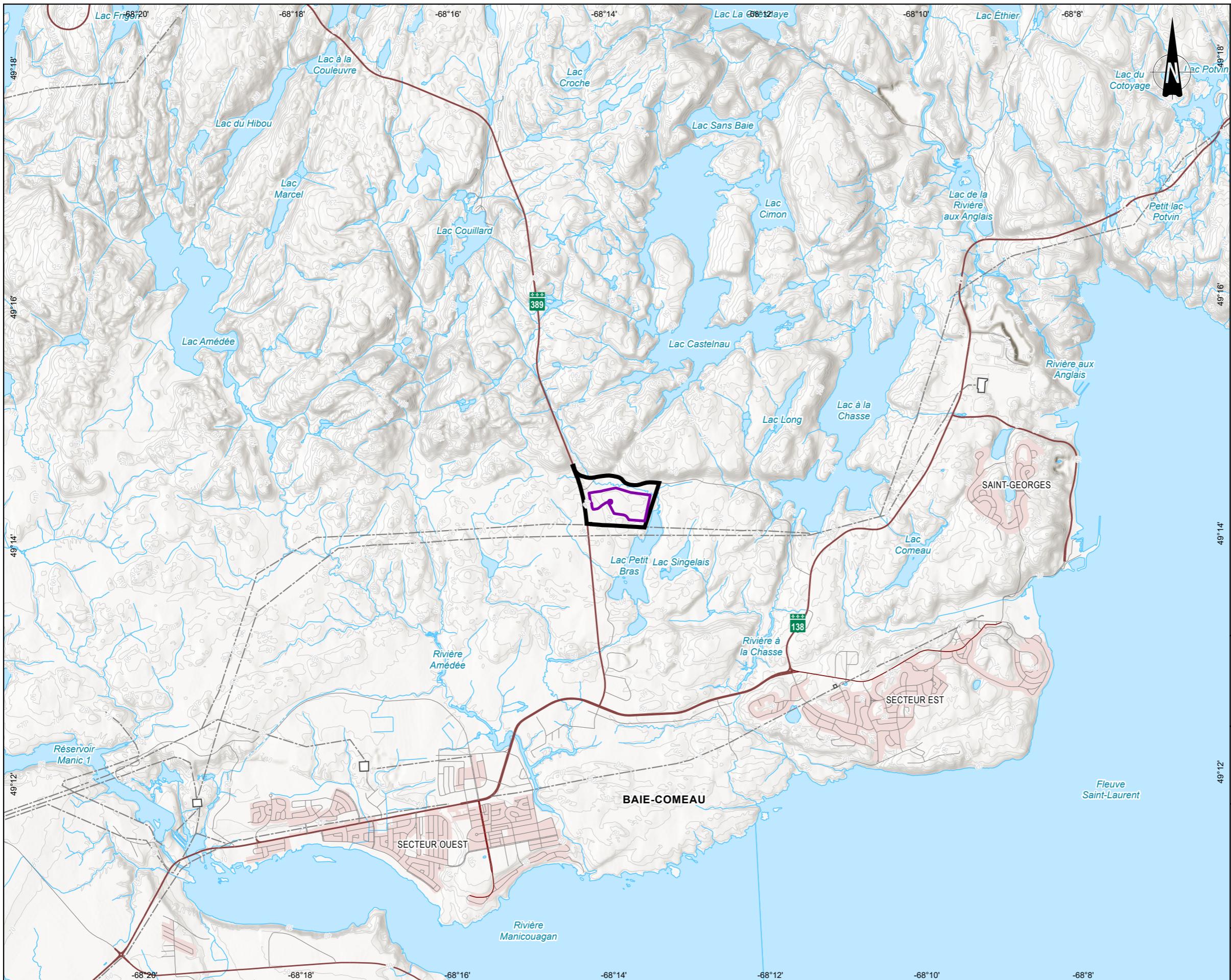
## A CARTES



## ANNEXE

### **A-1** *LOCALISATION DU PROJET*





#### Projet Courant

- █ Zone d'étude
- █ Site du projet

#### Infrastructures

- Ligne de transport d'énergie

#### Réseau routier

- Artère
- Route nationale
- Route régionale
- Locale



## HY2GEN

#### Projet Courant

Avis de projet au MELCCFP

#### Carte 1 Localisation du projet

#### Sources

BDTQ, 1/20 000, MRNF Québec, 2002  
Données topographiques du Canada - Série CanVec, 1/50 000, Ressource naturelles Canada, 2023  
Base de données géographiques et administratives, 1/5 000 000 (BDGADM) MERN 2012  
AQréseau+, réseau routier, MERN, 2024-03-01

0 600 1 200 m  
UTM, fuseau 19, NAD83

2024-10-02

Préparation : M. Caron  
Dessin : M. Leclair  
Approbation : E. D'Astous  
CA0034215\_3044\_e1e\_ap\_rapport\_240930.aprx  
CA0034215\_3044\_e1e\_ap\_c01\_004\_loc\_241001

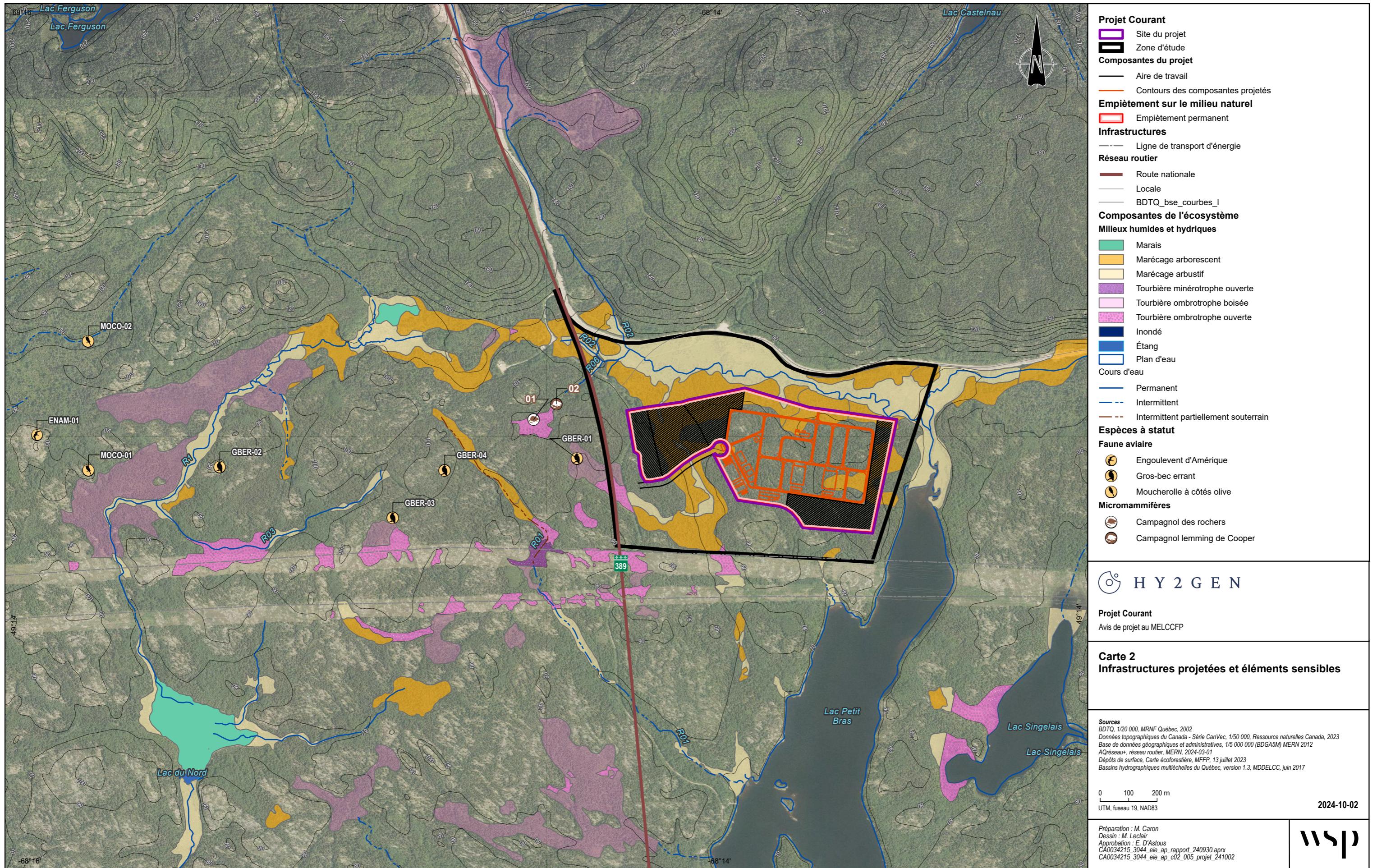
WSP



## **ANNEXE**

### **A-2** *INFRASTRUCTURES PROJETÉES ET ÉLÉMENTS SENSIBLES*



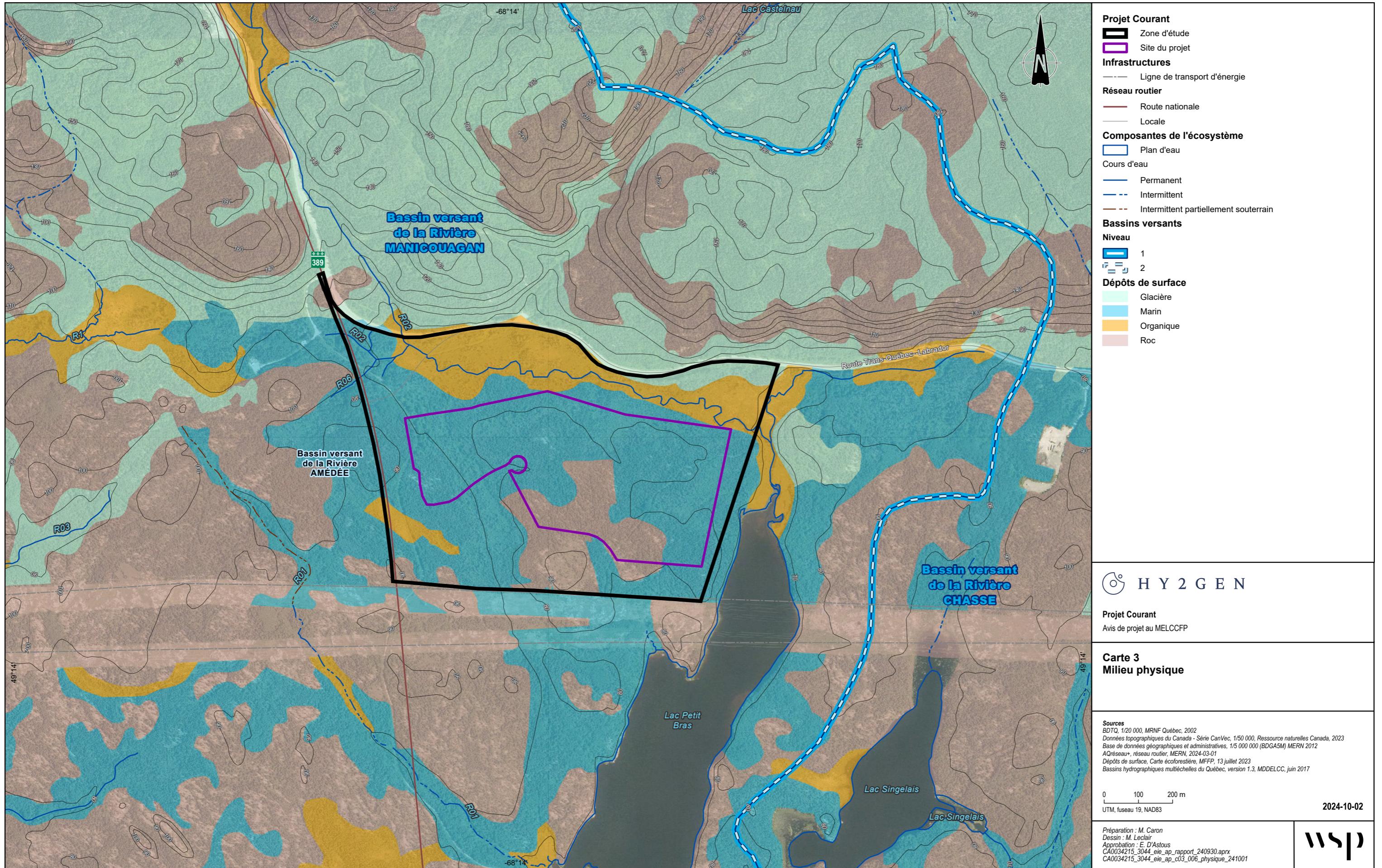




## **ANNEXE**

### **A-3** *MILIEU PHYSIQUE*



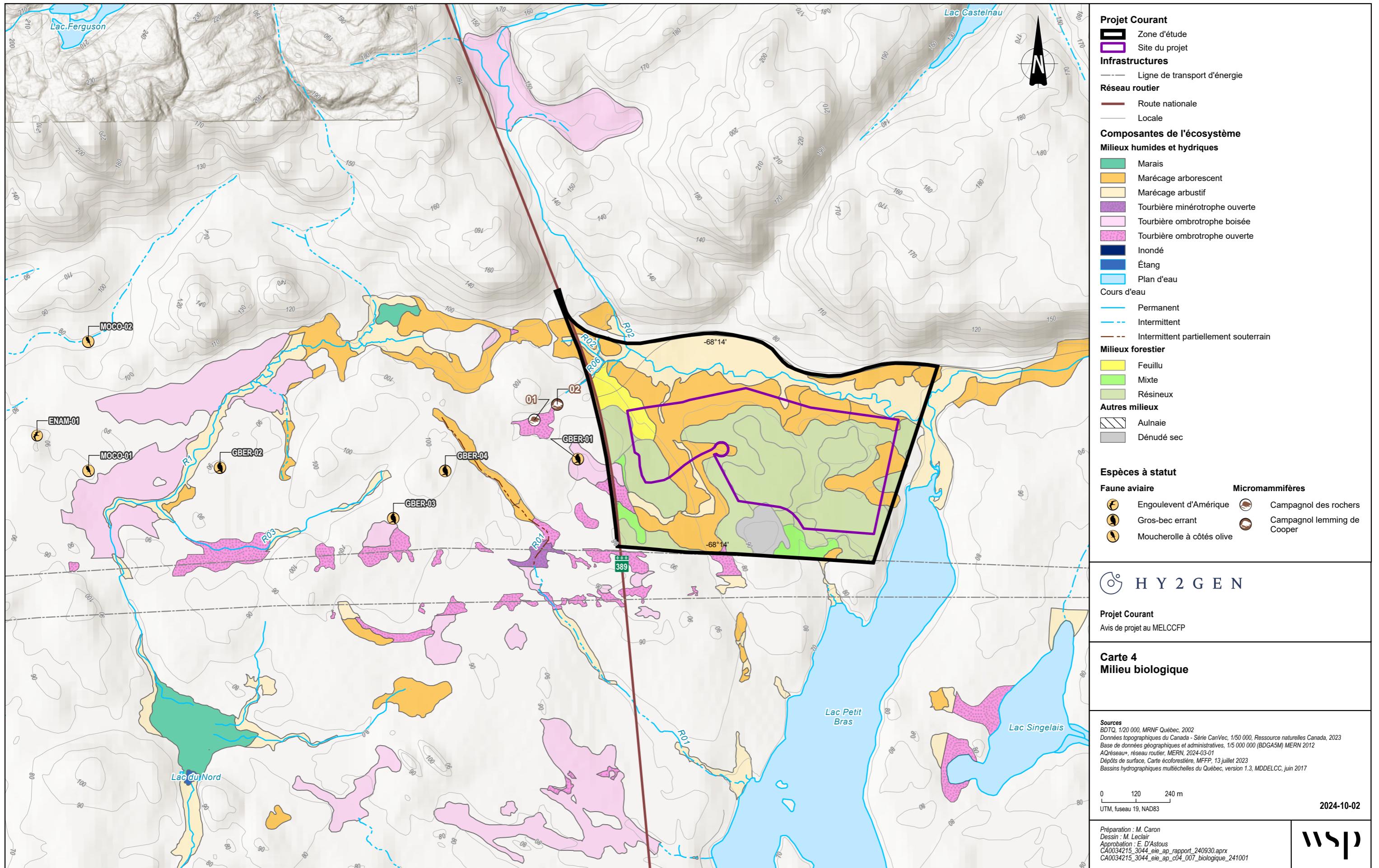




## ANNEXE

# A-4 *MILIEU BIOLOGIQUE*





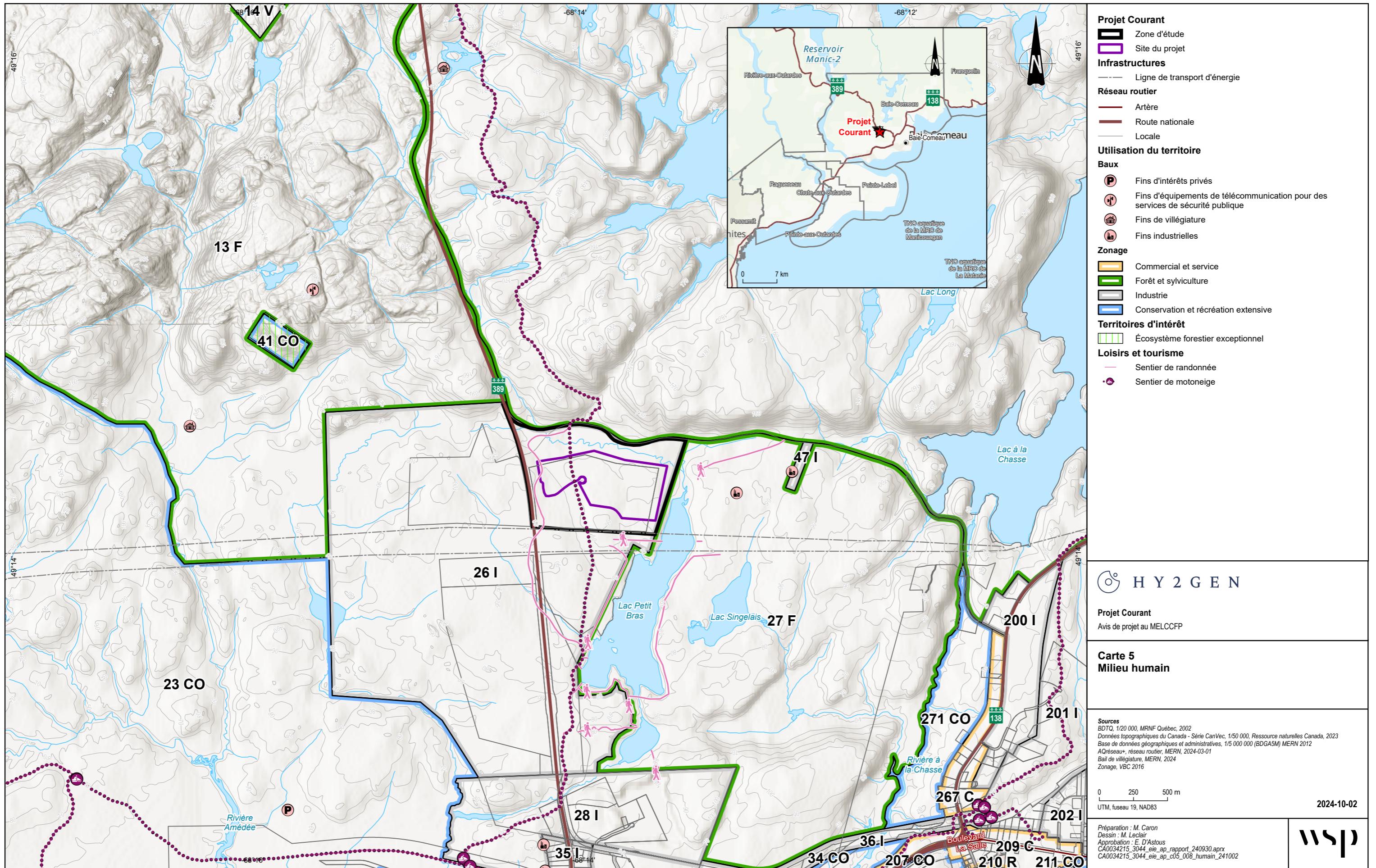


## ANNEXE

# A-5

*MILIEU HUMAIN*







# **ANNEXE**

**B**

**FORMULAIRE D'AVIS DE  
PROJET**



## PR1.1 - Avis de projet

**Titre du projet : Projet Courant : projet de construction d'une usine de fabrication d'ammoniac vert sur le territoire de la ville de Baie-Comeau**  
**Nom de l'initiateur du projet : Hy2gen Courant Inc.**

### PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujetti à la PÉIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm) (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Courriel : [dgees-info@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dgees-info@environnement.gouv.qc.ca)

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujetti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés

autochtones.

## 1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

### 1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Hy2gen Courant Inc.

Adresse municipale : 1, Place Ville Marie Bureau 3000, Montréal, Québec, H3B 4N8, Canada

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) : Non applicable

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Pietro Di Zanno, président

Numéro de téléphone : 514 982-4000

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : p.dizanno@hy2gen.com

### 1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1 178 010 220

### 1.3 Résolution du conseil municipal

*Non applicable*

### 1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom : WSP Canada Inc. (WSP)

Adresse municipale : 1890 Charles-Normand, Baie-Comeau, Québec, G4Z 0A8

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) : Non applicable

Numéro de téléphone : 418 589-8911

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : Jean.Francois.Poulin@wsp.com.

Description du mandat : Compléter l'avis de projet selon le contenu préconisé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

### 2.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ...  
(installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO)

Voir la section 2.1 du rapport d'accompagnement

### 2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujetti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).

Voir section 2.2 du rapport d'accompagnement

### 2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Voir la section 2.3 du rapport d'accompagnement

*Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

## **2.4 Objectifs et justification du projet**

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Voir la section 2.4 du rapport d'accompagnement

## **2.5 Activités connexes**

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Voir la section 2.5 du rapport d'accompagnement

# **3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET**

## **3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités**

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Voir la section 3.1 du rapport d'accompagnement

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

Voir la section 3.1 du rapport d'accompagnement

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

Voir la section 3.1 du rapport d'accompagnement

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet :      Latitude :      Longitude :

Point de fin du projet (si applicable) :      Latitude :      Longitude :

## **3.2 Description du site visé par le projet**

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Voir la section 3.2 du rapport d'accompagnement

## **3.3 Calendrier de réalisation**

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Voir la section 3.3 du rapport d'accompagnement

## **3.4 Plan de localisation**

Voir la section 3.4 du rapport d'accompagnement

## **4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES<sup>1,2</sup>**

### **4.1 Activités d'information et de consultation réalisées**

*Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.*

Voir la section 4.1 du rapport d'accompagnement

### **4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement**

*Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.*

Voir la section 4.2 du rapport d'accompagnement

## **5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX<sup>3</sup> ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR**

### **5.1 Description des principaux enjeux du projet**

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.*

Voir la section 5.1 du rapport d'accompagnement

### **5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur**

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).*

Voir la section 5.2 du rapport d'accompagnement

## **6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE**

### **6.1 Émission de gaz à effet de serre**

*Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.*

Voir la section 6 du rapport d'accompagnement

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante :

[www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf).

<sup>2</sup> L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante :

[www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf).

<sup>3</sup> **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

## 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

### 7.1 Autres renseignements pertinents

*Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.*

Voir la section 7.1 du rapport d'accompagnement

## 8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

### 8.1 Déclaration et signature

**Je déclare que :**

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

**Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.**

Prénom et nom

Voir section 8.1 du rapport d'accompagnement

Signature

Voir section 8.1 du rapport d'accompagnement

Date

2025-03-24

**Annexe I**  
Résolution du conseil municipal

*Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.*

Sans objet

**Annexe II**  
Caractéristiques du projet

*Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

Voir le document d'accompagnement

**Annexe III**  
Plan de localisation

*Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.*

Voir le document d'accompagnement



